Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 39 (2012)
Heft: 1

Artikel: Au peuple de décider
Autor: Lenzin, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912981

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au peuple de décider

Prix du livre, propriété de logement, protection du paysage, loteries et vacances supplémentaires: le 11 mars, peuple et cantons se prononceront sur cinq objets.
Par René Lenzin

Pendant plusieurs mois, les élections du Parlement et du Conseil fédéral ont occupé le devant de la scène politique en Suisse. Retour maintenant aux affaires courantes. C›est le cas pour les parlementaires à Berne, certes, mais également pour les électeurs dans tout le pays. Le 11 mars, ils auront à se prononcer sur pas moins de cinq objets: trois initiatives populaires, un contre-projet du Parlement à une initiative populaire et une loi fédérale, contre laquelle un référendum a été lancé. Alors que l'acceptation des initiatives et du contre-projet requièrent la majorité du peuple et celle des cantons, la majorité populaire suffit en ce qui concerne la loi.

«Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»

Cette initiative populaire, déposée par la fondation Helvetia Nostra du défenseur de l'environnement Franz Weber, veut limiter la proportion des résidences secondaires à 20% de la surface brute au sol habitable par commune. Selon les initiants, les résidences secondaires restent la plupart du temps inoccupées, nuisent à la beauté des paysages montagneux et entraînent une augmentation incontrôlée des prix de l'immobilier. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement rejettent cette initiative car elle ne prend pas en compte les différences entre les besoins des endroits touristiques et non touristiques. Ils souhaitent aborder le problème des résidences secondaires par le biais de mesures d'aménagement du territoire, un processus que la Confédération, les cantons et de nombreuses communes ont d'ores et déjà engagé.

Le Conseil national a rejeté l'initiative par 123 voix contre 61, le Conseil des États par 29 voix contre 10.

Initiative sur l'épargne logement

Cette initiative populaire de la Société suisse pour la Promotion de l'épargne logement prévoit pour les cantons la possibilité d'introduire une incitation fiscale à l'acquisition d'un logement à usage personnel. Les personnes seules pourraient ainsi déduire chaque année de leur revenu imposable un montant de 15 000 francs maximum, le double pour les couples, au titre de l'épargne logement et ce, pendant dix ans au plus. Une déduction supplémentaire annuelle de respectivement 5000 et 10 000 francs est prévue pour le financement de mesures visant à économiser l'énergie. Les initiants veulent ainsi offrir à un plus grand nombre la possibilité de concrétiser le rêve de devenir propriétaire. Le Conseil fédéral rejette l'initiative, car la propriété du logement fait déjà l'objet d'une imposition privilégiée et parce que cette initiative serait surtout profitable aux personnes bénéficiant de revenus élevés. Comme le Conseil national et le Conseil des États ne sont pas parvenus à s'entendre sur cette initiative ni sur un contre-projet indirect, le Parlement ne donne pas de recommandation de vote.

«Six semaines de vacances pour tous»

Cette initiative populaire du syndicat chrétien Travailsuisse demande que tous les travailleurs aient droit à des vacances payées de six semaines par an au minimum. Actuellement, les dispositions légales prévoient quatre semaines de vacances, cinq pour les moins de 20 ans.

Par le biais de cette initiative, la gauche et les syndicats souhaitent instaurer un meilleur équilibre entre travail et repos, au motif que «l'augmentation de la charge de travail génère des effets nocifs sur la santé de nombreux employés». Le Conseil fédéral et les partis bourgeois affirment toutefois que la réglementation actuelle a fait ses preuves. Elle permet aux partenaires sociaux de proposer des solutions plus généreuses en matière de vacances ou d'associer les travailleurs aux gains de productivité sous la forme d'une augmentation de salaire ou d'une réduction de l'horaire de travail. Le Conseil national a rejeté l'initiative par 122 voix contre 61, le Conseil des États par 32 voix contre 10.

Des jeux d'argent au service du bien commun

L'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» vise à garantir la compétence des cantons en matière de loteries et l'affectation des bénéfices des jeux en faveur des domaines culturel, social et sportif. Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de prendre en compte les exigences de l'initiative et de lui opposer un contre-projet direct. Le Conseil national recommande d'accepter cette contre-proposition par 193 voix contre 3, le Conseil des États par 42 voix contre 0.

Réglementation du prix du livre

La réglementation du prix du livre, c'est-à-dire la vente des livres à prix fixe, est, sur le plan politique, un sujet brûlant de longue date. La Commission de la concurrence a ordonné en 1999 l'abrogation d'un accord qui réglementait les librairies en Suisse alémanique depuis plus de cent ans. Afin de sauver la réglementation du prix du livre, ses partisans ont déposé des interventions parlementaires en vue d'ancrer ce principe dans la loi. Elles ont été acceptées par les deux Chambres, contre la volonté du Conseil fédéral: par 96 voix contre 86 au Conseil national et par 23 contre 19 aux Conseil des États. Cette réglementation du prix du livre ne s'appliquerait pas uniquement aux librairies, mais également au commerce en ligne. Un référendum a été lancé avec succès contre cette loi par le Forum des consommateurs alémaniques et les Jeunes libéraux-radicaux, qui souhaitent laisser jouer la concurrence également entre les librairies et empêcher ainsi des prix surfaits. Les défenseurs de la réglementation du prix du livre affirment quant à eux qu'il en va de la protection du bien culturel que constitue le livre. Sans accords sur les prix, les best-sellers seraient sans doute meilleur marché, mais de nombreux ouvrages à faible tirage risquent de disparaître des rayons.